

BULLETIN D'ADHÉSION 2022

--	--	--

Tél : 01 39 51 23 94

Email : 78snudifo@gmail.com

Site : www.snudifo78.fr

<p>LA FORCE DU SYNDICAT C'EST :</p> <p>Son nombre de syndiqués Le nombre d'adhérents permet le rapport de force nécessaire avec nos responsables administratifs. Il détermine la représentativité du syndicat dans les instances.</p> <p>Son indépendance Les ressources du SNUDI-FO 78 proviennent uniquement des cotisations des adhérents. Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié, ni soutenir un gouvernement ou un parti politique quel qu'il soit.</p> <p>Son affiliation - à une Union Départementale, aux côtés de salariés d'autres secteurs publics ou privés, - à une fédération FNEC et à une confédération, la CGT-FO, 1^{ère} organisation syndicale de la Fonction Publique d'État.</p>	<p>SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS !</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être informé et défendu en priorité en cas de besoin et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos représentants du personnel. - Bénéficier de la solidarité syndicale dans le cas de mouvements de grève longs. - Adhérer automatiquement à l'AFOC (association Force Ouvrière consommateurs). - Définir les orientations du syndicat SNUDI FO et participer aux prises de décisions (Assemblée Générale, élection de la Commission Exécutive)... Au SNUDI-FO ce sont les adhérents qui le souhaitent qui définissent les orientations que l'on peut avoir. 	<p>LES ADHÉRENTS DU SNUDI-FO 78 REÇOIVENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La lettre inFO du SNUDI-FO 78 par mail, - La lettre aux syndiqués, lettre électronique départementale, réservée aux adhérents, - L'école syndicaliste des Yvelines, le journal du SNUDI FO 78, - L'école syndicaliste, le journal du syndicat SNUDI-FO national, - Le Syndicaliste indépendant, la publication de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle (FNEC-FP FO), - La nouvelle tribune, la revue de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO.
---	---	--

Nom :	Nom de jeune fille :
Prénom :	Date de naissance :
Adresse personnelle :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	
Email personnel :	
École :	
Code postal :	Ville :

<input type="checkbox"/> Instituteur	<input type="checkbox"/> PE Classe Normale	<input type="checkbox"/> P.E. Hors Classe	<input type="checkbox"/> PE Classe exceptionnelle
<input type="checkbox"/> Psy	<input type="checkbox"/> PES	<input type="checkbox"/> Contractuel	<input type="checkbox"/> AESH
<input type="checkbox"/> Retraité	<input type="checkbox"/> Dir	<input type="checkbox"/> Adj	<input type="checkbox"/> Rased
<input type="checkbox"/> TR/TRS			
<input type="checkbox"/> Plein Temps <input type="checkbox"/> Temps partiel :% → Appliquer le % au montant de la cotisation		Échelon actuel	Depuis le : //.....

Couple au SNUDI-FO : Réduction de 25% sur la plus petite cotisation.

Syndiqué(e) au SNUDI-FO en 2021 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	1 ^{ère} adhésion au SNUDI-FO <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
---	---

Date et signature :	<p>Montant de la cotisation: €</p> <p>Le paiement peut être fractionné en plusieurs chèques à l'ordre de SNUDI FO 78 (le dernier étant encaissé mi-décembre 2022)</p> <p><input type="checkbox"/> en chèques.</p> <p><input type="checkbox"/> en CB sur www.snudifo78.fr</p>
---------------------	---

Envoyer bulletin d'adhésion + chèque(s) à : SNUDI FO 78, 4 place de Touraine, 78000 Versailles.

TARIFS COTISATIONS 2022

**66% déductibles de vos impôts sur les revenus de 2021
ou en crédit d'impôts si non imposable**

Couple au SNUDI-FO : Réduction de 25% sur la plus petite cotisation.

PROFESSEUR DES ECOLES ET PSY EN – CLASSE NORMALE									
ÉCHELONS	2-3	4	5	6	7	8	9	10	11
Adjoint, chargé d'école	135	145	153	165	176	187	200	214	229
Spécialisés: ASH, PSY, PEMF, CPC	137	147	155	167	178	191	203	217	232
Directeur 2/4 classes	140	150	158	169	180	192	205	219	233
Directeur 5/9 classes	144	154	162	173	184	195	208	223	237
Directeur 10 classes et +	148	158	165	177	187	198	211	226	240

PROFESSEUR DES ÉCOLES ET PSY EN – HORS CLASSE				
ÉCHELONS	4	5	6	7
Adjoint, chargé d'école	263	271	281	291
Spécialisé : ASH, PSY, PEMF, CPC	264	274	284	294
Directeur 2/4 classes	265	275	285	295
Directeur 5/9 classes	269	279	289	299
Directeur 10 classes et +	272	282	292	302

EXEMPLES DE DÉDUCTION D'IMPÔTS

→Ex 1 : PE-éch 6 : cotisation = 165€

- Cotisation après déduction fiscale = 56€

→Ex 2 : PE-HC-éch 5 : cotisation = 271€

- Cotisation après déduction fiscale = 92€

→Ex 3 : PE CI Ex-éch 4 : cotisation = 310€

- Cotisation après déduction fiscale = 105€

→Ex 4 : AESH : cotisation = 58€

- Cotisation après déduction fiscale = 20€

ÉCHELONS	PROFESSEUR DES ÉCOLES ET PSY EN – CLASSE EXCEPTIONNELLE					
	2-3	4	5	1 ^{er} Chevron	2 ^{ème} Chevron	3 ^{ème} Chevron
Adjoint, chargé d'école	308	310	312	320	330	340
Spécialisés : ASH, PSY, PEMF, CPC	311	313	315	323	333	343
Directeur 2/4 classes	312	314	316	324	334	344
Directeur 5/9 classes	316	318	320	328	338	348
Directeur 10 classes et +	319	321	323	331	341	351

AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS (forfait)	
Contractuels	154
PES	128
Congé parental	53
Disponibilité	34
AESH	58

INSTITUTEUR			
ÉCHELONS	9	10	11
Adjoint, chargé d'école	157	167	184
Spécialisés: ASH, PEMF, CPC	159	169	189
Directeur 2/4 classes	162	171	187
Directeur 5/9 classes	166	177	192
Directeur 10 classes et +	169	179	194

RETRAITÉ	
Pension jusqu'à 1500€	100
Pension de 1501€ à 2000€	110
Pension supérieure à 2000€	120